

# PRÉVENIR L'EXPLOITATION ET LES ABUS SEXUELS CONTRE LES BÉNÉFICIAIRES ET LES MEMBRES DES COMMUNAUTÉS

## Un guide pour comprendre la politique de Mercy Corps contre l'exploitation sexuelle

Ce document fournit des indications supplémentaires sur la politique de Mercy Corps concernant l'exploitation et les abus sexuels. Ce guide ne remplace pas la politique officielle, il met plutôt en évidence les questions clés que les membres de l'équipe peuvent rencontrer dans leurs fonctions. Mercy Corps s'engage à veiller à ce que chaque personne soit traitée avec respect et dignité et à ce que l'organisation n'ait jamais de comportement pouvant être perçu comme du harcèlement, de la violence ou de l'exploitation.

**Mercy Corps s'efforce de créer de meilleures opportunités pour les personnes et les communautés, mais avant tout, nous ne devons pas leur faire de mal. L'exploitation sexuelle, les violences ou le trafic d'êtres humains nuisent à ceux que nous aidons et il est essentiel qu'aucun collaborateur ou partenaire ne s'engage dans ce type d'activité.**



Consulter la politique PSEA dans la bibliothèque numérique.



Suivre la formation eLearning dans Talent Development sur [Talent.MercyCorps.org](https://Talent.MercyCorps.org)



**Mercy Corps exige que tous ses collaborateurs et tous ses partenaires signalent sans délai tout soupçon d'exploitation ou de violence sexuelle.** Mercy Corps encourage tous les **bénéficiaires et membres des communautés** à signaler les soupçons d'exploitation ou de violence sexuelle de la part d'un collaborateur, d'un partenaire ou d'un visiteur. Signalez vos soupçons à **la Integrity Hotline, aux ressources humaines ou à un responsable de confiance.**



Les signalements anonymes à la ligne Integrity sont autorisés et tout le monde peut demander l'anonymat. **Votre rôle de témoin n'est pas d'enquêter**, cela sera fait en suivant une procédure déterminée.



Mercy Corps **ne tolérera aucune** forme de **représailles** contre les collaborateurs, les partenaires ou les bénéficiaires qui signalent une exploitation ou des abus sexuels si ce signalement est fait de bonne foi.



Ce type d'allégation sera pris très au sérieux et Mercy Corps traitera toute information avec la plus grande **confidentialité**. La sécurité et le bien-être des personnes sauvées sont notre préoccupation principale ainsi que la sécurité des témoins et des accusés.



Mercy Corps prendra ce type d'allégations au **sérieux et s'engage à soutenir les rescapés**. Si un rescapé ou un témoin souhaite de l'aide, Mercy Corps lui procurera un soutien médical, psychosocial ou juridique.

### IL EST IMPORTANT DE BIEN COMPRENDRE LES DÉFINITIONS SUIVANTES :



L'**exploitation sexuelle** recouvre tout abus réel ou toute tentative d'abus d'une situation de vulnérabilité, d'un rapport de force ou de confiance à des fins sexuelles.

- L'exploitation sexuelle peut recouvrir, sans toutefois s'y limiter, le fait de tirer un profit financier, social ou politique de l'exploitation.
- L'exploitation sexuelle peut recouvrir, sans toutefois s'y limiter, le fait d'échanger ou de tenter d'échanger de l'argent, un emploi, des biens ou des services contre des faveurs sexuelles. **Échanger de l'aide contre des relations sexuelles ou amoureuses est considéré comme un comportement d'exploitation.**



On entend par **abus sexuel** toute atteinte sexuelle commise avec force, contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, la menace d'une telle atteinte constituant aussi l'abus sexuel.



Toute relation sexuelle avec un enfant (âgé de moins de 18 ans) est interdite, **quel que soit l'âge de la majorité ou du consentement dans le pays considéré**. Une erreur sur l'âge supposé n'est pas un argument de défense.

**RAPPELÉZ-VOUS EN !**  
[mercy Corps.org/integrity hotline](https://mercy Corps.org/integrity hotline)  
ou  
[integrityhotline@mercy Corps.org](mailto:integrityhotline@mercy Corps.org)



# Discussion sur la politique

## QUESTIONS\*

Quelles sont les bases sur lesquelles Mercy Corps fonde ses normes et ses politiques en matière de lutte contre l'exploitation ou les abus sexuels ?

Que se passe-t-il lorsqu'une allégation est formulée ?

Si un bénéficiaire qui échange de l'argent ou un emploi contre des faveurs sexuelles le fait volontairement, dois-je simplement ignorer ce qui se passe parce que c'est ce qu'il souhaite faire ?

J'ai vu un homme se rendre au domicile d'une femme bénéficiaire de Mercy Corps plusieurs fois tard dans la soirée. Je sais que cet homme travaille pour une autre organisation humanitaire que Mercy Corps. La fille du bénéficiaire a dit à un voisin qu'elle recevait de l'argent en plus pour l'alimentation et les vêtements à chaque fois que l'homme venait. Que devrais-je faire ?

Un membre de la communauté m'a dit avoir vu à plusieurs reprises un collaborateur de Mercy Corps se rendre dans un établissement connu pour y avoir des relations sexuelles en payant. Le membre de la communauté a participé à des activités de Mercy Corps et connaît notre personnel. Que devrais-je faire ?

\* Chaque question décrit une situation hypothétique et est utilisée pour la formation.

## ... ET RÉPONSES

Le secrétaire général de l'ONU a autorisé des mesures contre l'exploitation ou les abus sexuels et presque toutes les organisations d'aide humanitaire, **y compris Mercy Corps**, ont adopté ces mesures.

Mercy Corps évaluera d'abord la sécurité de toutes les personnes concernées. L'équipe Éthique analysera la situation et veillera à ce qu'une enquête soit menée si nécessaire. Une fois que les faits ont été découverts, les ressources humaines et l'équipe Éthique définissent les suites à donner conformément à la politique. **Tout au long de la procédure, Mercy Corps tiendra compte des besoins des rescapés ou des témoins.**

Non, peu importe que la personne soit consentante, c'est toujours de l'exploitation et nous avons un devoir de vigilance. L'exploitation doit prendre en compte le rapport de force qui existe entre le personnel et les bénéficiaires qui donnent uniquement leur consentement parce qu'ils pensent ne pas avoir le choix. **Nos politiques sont très claires quant à l'obligation de signaler ce type de situation.**

Même si vos inquiétudes ne concernent pas notre organisation, vous devez tout de même en informer la ligne Integrity, les ressources humaines ou le dire à un responsable de confiance. Il peut y avoir une explication à ce dont vous avez été témoin, mais ce comportement est suspect. **Vous n'avez pas besoin d'enquêter davantage par vous-même.** D'autres organisations humanitaires ont adopté une politique de tolérance zéro contre l'exploitation et les abus sexuels, Mercy Corps avisera l'organisation concernée par le problème.

**Cet incident doit être signalé à la ligne Integrity, aux ressources humaines ou à un responsable de confiance, car le collaborateur peut se livrer à l'exploitation sexuelle.** Remerciez le membre de la communauté de vous avoir alerté sur ce problème. Dites-lui que vous devez déclarer cette inquiétude et que même s'il y a peut-être une explication sur ce qu'il a vu, Mercy Corps prend ce genre d'information très au sérieux et mènera une enquête pour découvrir la réalité des faits.